Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTLUCON - 0303 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/08/2026 - 1263 - 2007 B 00017 - 494 132 749 - A.B.C. AUTO BETON CONTROLES

BILAN ACTIF

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

cerfa

N°15949*08

Désignation de l'entreprise : SAS ABC AUTO BETON CONTROLES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 24 quai Forey 03100 MONTLUCON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 9 4 1 3 2 7 4 9 0 0 1 6 4 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2025

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé — TOTAL (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX	2 500	CQ	2 500	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	890	AG	890	
	Fonds commercial	AH	412 400	AI		412 400
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK		
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	729 284	AS	680 307	48 978
	Autres immobilisations corporelles	AT	522 785	AU	479 366	43 419
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	13 169	BG		13 169
	Autres immobilisations financières*	BH	38 041	BI		38 041
	TOTAL (II)	BJ	1 719 069	BK	1 163 062	556 007
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	46 395	BM		46 395
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 107 963	BY	318 768	1 789 195
	Autres créances (3)	BZ	49 435	CA		49 435
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 035 325	CE		1 035 325
	Disponibilités	CF	680 987	CG		680 987
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 962	CI		9 962
	TOTAL (III)	CJ	3 930 069	CK	318 768	3 611 300
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	5 649 138	1A	1 481 831	4 167 307

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nett		(3) Part à plus d'1 an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stock		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2026
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABC AUTO BETON CONTROLES — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000)	DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	2 496 403
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	733 959
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	3 263 362
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	15 424
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	15 424
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	86 091
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Instruments financiers à terme	DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	90 173
	Dettes fiscales et sociales	DY	671 155
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	41 102
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	888 521
	Ecarts de conversion passif * et différences d'évaluation **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 167 307

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
(2)	Dont Ecart de réévaluation libre	1D	
(2)	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	836 325
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 4 167 307,15 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 733 959,26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/04/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'entité présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

La première application du règlement correspond au changement de règlementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.
Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se confronter aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont fournies dans la présente annexe.
L'impact du changement de règlementation sur les principaux postes concernés de l'exercice 2025 est détaillé ci dessous.

Au niveau du compte de résultat :

Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation sont présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 873,68€ et concerne des remboursements de charges de personnel.

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- Remboursements de charges de personnel et avantages en natures sont en 2025 comptabilisés pour un montant de 252,07€ au compte 649 « Avantages en nature et remboursements de charges de personnel » soit directement en déduction du poste «Salaires».
- Remboursements d'assurance sont comptabilisés en 2025 au crédit du compte 75870000 « Indemnités d'assurance » pour 6 727,17€.

Suite à la nouvelle définition du résultat exceptionnel, les produits et charges liés à la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat d'exploitation au crédit du compte 75720000 « Produits des cessions sur immobilisations corporelles » pour 45 744,24€ et au débit du compte 65720000 « Valeur comptable des immobs. corp. cédées » pour 12 131,71€.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

ANNEXE

SAS ABC AUTO BETON CONTROLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.
L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages		1 À 5
Inst. agencements divers		2 À 10
Matériels de transport		3 À 4
Mobiliers		5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts

d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les interêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COMPLÉMENTS RÈGLES ET MÉTHODES

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - PROVISION POUR RISQUES

Suite à un litige Prud'homale, une provision pour risque de 15 424€ a été constatée sur l'exercice.

ANNEXE

SAS ABC AUTO BETON CONTROLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FONDS COMMERCIAL

	Acheté	Réévalué	Reçu en apport	Valeur nette
FONDS DE COMMERCE 2011	412 400,00			412 400,00
TOTAL	**412 400,00**			**412 400,00**

ANNEXE

SAS ABC AUTO BETON CONTROLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval.	Augmentation acquisition
Frais d'établissement et développement	2 500,00		
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	413 290,00		
TOTAL	**413 290,00**		
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	768 632,42		7 044,30
Installations générales, agencements et aménagements divers	308 870,86		
Matériel de transport	235 388,66		3 982,16
Matériel de bureau, informatique & mobilier	12 254,40		
TOTAL	**1 325 146,34**		**11 026,46**
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	45 335,85		16 913,23
TOTAL	**45 335,85**		**16 913,23**
TOTAL GENERAL	**1 786 272,19**		**27 939,69**

ANNEXE

SAS ABC AUTO BETON CONTROLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Frais d'établissement et développement			2 500,00	
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			413 290,00	
TOTAL			**413 290,00**	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		46 392,57	729 284,15	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			308 870,86	
Matériel de transport		37 711,13	201 659,69	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			12 254,40	
TOTAL		**84 103,70**	**1 252 069,10**	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		11 039,00	51 210,08	
TOTAL		**11 039,00**	**51 210,08**	
TOTAL GENERAL		**95 142,70**	**1 719 069,18**	

ANNEXE

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.			2 500,00			2 500,00
Autres immobs incorporelles			890,00			890,00
TOTAL			**3 390,00**			**3 390,00**
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			676 336,68	42 947,36	38 977,52	680 306,52
Inst. générales, agencts divers			282 554,83	9 595,72		292 150,55
Matériel de transport			156 860,23	51 095,14	32 994,47	174 960,90
Matériel de bureau, informatique			12 254,40			12 254,40
TOTAL			**1 128 006,14**	**103 638,22**	**71 971,99**	**1 159 672,37**
TOTAL GENERAL			**1 131 396,14**	**103 638,22**	**71 971,99**	**1 163 062,37**

	Dotation de l'exercice	Ventilation			
		réévaluation	mode linéaire	autre mode	dotation except.
Immobilisations corporelles					
Inst. tech., matériels et outillages industriels	42 947,36				
Installations générales, agencements divers	9 595,72				
Matériel de transport	51 095,14				
TOTAL	**103 638,22**				
TOTAL GENERAL	**103 638,22**				

ANNEXE

SAS ABC AUTO BETON CONTROLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution de l'exercice	Ventilation		
		transf. à l'actif circ	éléments cédés	mise hors service
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériels et outillages indus.	38 977,52			
Matériel de transport	32 994,47			
TOTAL	**71 971,99**			
TOTAL GENERAL	**71 971,99**			

ANNEXE

SAS ABC AUTO BETON CONTROLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotation aux amort. théorique		Valeur nette
			de l'exercice	cumul exerc. ant.	
Inst. matériels et outillages		148 650,00	41 103,72	75 297,25	32 249,03
Autres immobs corporelles		366 091,97	97 542,70	114 594,42	153 954,85
TOTAL		**514 741,97**	**138 646,42**	**189 891,67**	**186 203,88**

	Redevance payée		Redevance restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumul exerc. antérieurs	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Inst. matériels et outillages	23 156,69	97 920,66	19 678,64	9 476,74		10 176,54
Autres immobs corporelles	86 932,45	180 479,38	67 032,96	54 488,91		17 518,84
TOTAL	**110 089,14**	**278 400,04**	**86 711,60**	**63 965,65**		**27 695,38**

ANNEXE

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	13 169,00	13 169,00	
Autres immobilisations financières	38 041,08		38 041,08
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	418 835,73	418 835,73	
Autres créances clients	1 689 127,76	1 689 127,76	
Personnel et comptes rattachés	384,04	384,04	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 496,54	15 496,54	
Débiteurs divers	33 554,64	33 554,64	
Charges constatées d'avance	9 962,23	9 962,23	
TOTAL	**2 218 571,02**	**2 180 529,94**	**38 041,08**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	22 192,00		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	16 531,00		

ANNEXE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	9 962,23
TOTAL	**9 962,23**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	384,00
Autres créances	638,22
Disponibilités	15 403,68
TOTAL	**16 425,90**

ANNEXE

SAS ABC AUTO BETON CONTROLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 000,00	10,00
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 000,00	10,00

ANNEXE

SAS ABC AUTO BETON CONTROLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges		15 424,35		15 424,35
TOTAL		**15 424,35**		**15 424,35**
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	410 093,56	16 388,90	107 714,01	318 768,45
TOTAL	**410 093,56**	**16 388,90**	**107 714,01**	**318 768,45**
TOTAL GÉNÉRAL	**410 093,56**	**31 813,25**	**107 714,01**	**334 192,80**
Dont dotations & reprises d'exploitation		31 813,25	107 714,01	

ANNEXE

SAS ABC AUTO BETON CONTROLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	86 091,19	33 895,72	52 195,47	
Fournisseurs et comptes rattachés	90 172,89	90 172,89		
Personnel et comptes rattachés	141 376,19	141 376,19		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 842,89	88 842,89		
Impôts sur les bénéfices	2 515,00	2 515,00		
Taxe sur la valeur ajoutée	437 818,74	437 818,74		
Autres impôts et taxes assimilées	601,73	601,73		
Groupes et associés (2)	7 051,46	7 051,46		
Autres dettes	34 050,63	34 050,63		
TOTAL	**888 520,72**	**836 325,25**	**52 195,47**	
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	68 247,66			

ANNEXE

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	176,68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 783,96
Dettes fiscales et sociales	177 982,44
Autres dettes	27 813,04
TOTAL	**209 756,12**

ANNEXE

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 102 889,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,85
Table de mortalité	TV 88/90
Départ volontaire à	64 ans

Ce montant tient compte des charges sociales et a été déterminé en tenant compte des paramètres suivants :

- Convention collective : personnels des bureaux d'études techniques SYNTEC
- Méthode de clacul restrospective prorata temporis
- Population retenue : tous les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) au 31/12/2025
- taux de croissance des salaires : 2%

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	4 028,22					4 028,22
Autres engagements donnés						
Contrats de crédits-bails	178 372,63					178 372,63
TOTAL (1)	**182 400,85**					**182 400,85**

	Autre	Dirigeant	Provision	Montant
Engagements en matière de pensions	102 889,00			102 889,00
TOTAL	**285 289,85**			**285 289,85**

ABC AUTO BETON CONTRÔLES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 24 Quai Forey
03100 MONTLUCON
RCS MONTLUCON 494 132 749

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 08 Juin 2026

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 733 959.26 euros de la manière suivante :

- Poste « Dividendes » 700 000,00 euros
- Poste « Report à nouveau » 33 959.26 euros

L'actionnaire unique déclare être informée que :

- Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux,

- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40 % sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code Général des impôts s'élève à 700 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'actionnaire unique reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- A prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- A cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'actionnaire unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- 31/12/2024 : 700 000 €
- 31/12/2023 : 600 000 €
- 31/12/2022 : 600 000 €

Certifié conforme
La gérance

SAS ABC AUTO BETON CONTROLES
Laboratoire étude, convenances, contrôle fabrication
74, quai Forey
03100 MONTLUCON
Tél : 04 70 28 02 06 - Fax 04 70 28 81 61
Siret : 494 132 [illegible] 00164 - APE 7120B